

Compte-rendu du Conseil Municipal du 05 octobre 2021

Publié par extrait en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date d'envoi de la convocation du Conseil : 28/09/2021

Le 05 octobre 2021, à 19 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville à Saint-Pryvé Saint-Mesmin, sous la présidence de M. Thierry Cousin, Maire.

Etai^{ent} présents : Mmes et MM Thierry Cousin, Charlotte Lacle^y, Jean-Claude Hennequin, Catherine Voisin, Damien Baudry, Alexandre Riboulot, Min Chen, Jean-Pierre Palisson, Claire Lemoine, Luc Galice, Chantal Morio, Raphaël Ramette, Béatrice Thauvin (à partir du rapport n° 4), Aurore Casciello, Valérie Furet, Jean-Marc Gault, Caroline Jury, Edith Lemaignen, Michel Jamet, Suzanne Meireis Couto, Claude Couton, Christiane Mercy.

Absent représenté : Mme Magdeleine Baby par M. Jean-Claude Hennequin
Mme Béatrice Thauvin par Mme Valérie Furet pour les rapports 1 à 3.

Absents : Mme Laëticia Creuzot et MM Vianney Sénéchal, Patrick Pollet, Thomas Habarnau, Olivier Bègue, Michel Zabel.

M. Thierry Cousin ouvre la séance à 19h05.

En exercice : 29

Présents : 21 puis 22 (à partir du rapport n° 4)

Votants : 23

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Catherine Voisin est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 30 juin 2021

Le procès-verbal du Conseil municipal du 30 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

Décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal

Le Conseil municipal prend acte des décisions suivantes :

- Contrat d'assurance dommages aux biens, responsabilité civile générale et protection fonctionnelle – Avenant n° 3 accordé à GROUPAMA à effet du 1^{er} janvier 2021 avec un appel de prime provisionnelle pour l'exercice 2021 de 15 487,94 € TTC. .
- Remboursement de 3 844,24 € TTC proposé par GROUPAMA au titre d'un sinistre dégâts des eaux dans la cage d'escalier du Domaine de la Trésorerie (infiltrations).
- Nouvelle concession de 50 ans accordée à Mme Raymonde Lucas-Belpalme.
- Convention de mécénat proposée par le Crédit Agricole Centre Loire pour le dossier de restauration du tableau « Saint Louis en prière » pour la donation de 1 500 €.
- Marché de travaux d'entretien du terrain de football du stade du Grand Clos – Attribution du marché à S.E.E. ARRAULT LEGROUX SARL pour un montant HT de 49 459,21 €, soit 59 351,05 € TTC.
- Marché de travaux d'entretien du terrain de football du stade du Grand Clos – Attribution de l'avenant n° 1 portant sur la taille des haies à S.E.E. ARRAULT LEGROUX SARL, majorant le marché d'un montant HT de 5 276,23 €, soit TTC 6 331,48 €, portant ainsi le marché à la somme HT de 55 185,44 €, soit 66 222,53 € TTC.
- Marché de travaux de rénovation et isolation du restaurant scolaire Hervé Bazin – Acceptation de l'avenant n° 1 au lot n° 1 au profit de BATIMENT MALARD, minorant le marché de 2 735,80 € HT, soit 3 282,96 € TTC, portant ainsi le montant du marché à 14 540,54 € HT, soit 17 488,65 € TTC.
- Marché d'extension des sanitaires du restaurant scolaire Hervé Bazin – Acceptation de de l'avenant n° 1 au lot n° 1 au profit de BATIMENT MALARD, minorant le marché de 2 630,40 € HT, soit 3 156,48 € TTC, portant ainsi le montant du marché à 66 440,67 € HT, soit 79 728,80 € TTC.

.../...

- Marché de rénovation et isolation du restaurant scolaire Hervé Bazin – Acceptation de l’avenant n° 1 au lot n° 5 au profit de GAUTHIER SA, sans incidence financière sur le montant du marché.
- Nouvelle concession « case de columbarium » de 30 ans accordée à Mme Corinne Creuzot.
- Marché de travaux d’extension des sanitaires du restaurant scolaire Hervé Bazin – Acceptation d’un sous-traitant pour le lot 2 – Charpente-couverture-étanchéité-bardage : soumissionnaire SAS BRAUN COUVERTURE qui donne en sous-traitance à BRAUN ASSISTANCE ENVELOPPE les travaux de déconstruction partielle de couverture ardoises amiantées pour un montant TTC de 8 000 €.
- Marché de travaux d’extension des sanitaires du restaurant scolaire Hervé Bazin – Acceptation d’un sous-traitant pour le lot 2 – Charpente-couverture-étanchéité-bardage : soumissionnaire SAS BRAUN COUVERTURE qui donne en sous-traitance à BRAUN ETANCHEITE les travaux d’étanchéité pour un montant HT de 8 500 €.
- Nouvelle concession de 50 ans accordée à Mme Sylvie Arnoux.
- Vente à l’Association Atomic Rockin’ d’un véhicule Piaggio triporteur pour la somme de 50 €.

Information sur les déclarations d’intention d’aliéner

Le Conseil municipal prend acte du renoncement au Droit de Prémption Urbain (DPU) tout en prenant connaissance de la liste des Déclarations d’Intention d’Aliéner (DIA).

1 – Administration – Reconnaissance légale de la congrégation du Carmel de Micy-Orléans

Le Conseil municipal, à l’unanimité émet un avis favorable à la demande du Prieuré de la communauté du Carmel de Micy-Orléans pour la reconnaissance légale de sa congrégation.

2 – Ressources humaines – Régime indemnitaire – Mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l’expertise et de l’engagement professionnel (RIFSEEP) et redéfinition des critères d’attribution du complément indemnitaire annuel (CIA)

Le Conseil municipal, à l’unanimité, accepte de modifier les modalités d’application et d’attribution du RIFSEEP.

3 – Ressources humaines – Avantages en nature (repas)

Le Conseil municipal, à l’unanimité, approuve les modalités d’attribution des avantages en nature-repas s’élevant à 4,85 € par repas.

4 – Ressources humaines – Chèque-cadeau pour le Noël 2021 du personnel

Le Conseil municipal, à l’unanimité :

1. renouvelle l’attribution d’un chèque-cadeau d’une valeur de 50 € par agent payé en décembre 2021, ainsi qu’en décembre 2022,
2. autorise M. le Maire ou l’Adjoint délégué à prévoir ces crédits aux budgets 2021 et 2022 à l’article 6232.

5 – Ressources humaines – Création d’un Comité Social Territorial (CST) commun entre la commune et ses établissements publics rattachés

Le Conseil municipal, à l’unanimité, accepte de créer un Comité Social Territorial unique compétent pour les agents de la commune et du C.C.A.S.

6 – Ressources humaines – Modification des représentants du collège élus siégeant au Comité Technique(CT) et au Comité d’Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail (CHSCT)

Le Conseil municipal, à l’unanimité, se prononce favorablement sur la liste des représentants au CT et au CHSCT suivante :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Thierry COUSIN	Jean-Pierre PALISSON
Jean-Claude HENNEQUIN	Béatrice THAUVIN
Claude COUTON	Patrick POLLET
Caroline JURY	Chantal MORIO

7 – Jeunesse – Convention de mise à disposition rémunérée d’éducateurs entre la Ville de Saint-Pryvé Saint-Mesmin et le Saint-Pryvé Saint-Hilaire Football Club

Le Conseil municipal, à l’unanimité, approuve

1. approuve la convention de mise à disposition rémunérée d’éducateurs entre la Ville de Saint-Pryvé Saint-Mesmin et le Saint-Pryvé Saint-Hilaire Football Club ;
2. autorise M. le Maire ou l’adjoint délégué à signer ladite convention et tout document y afférent.

8 – Jeunesse – Convention de mise à disposition rémunérée d'éducateurs entre la Ville de Saint-Pryvé Saint-Mesmin et le Saint-Pryvé Olivet Handball

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve

1. approuve la convention de mise à disposition rémunérée d'éducateurs entre la Ville de Saint-Pryvé Saint-Mesmin et le Saint-Pryvé Olivet Handball ;
2. autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention et tout document y afférent.

9 – Moyens généraux – Requalification de la place Clovis – Approbation d'une convention de fonds de concours et d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention à passer avec Orléans Métropole, ayant pour objet le versement d'un fonds de concours dans le cadre de la requalification de la place Clovis,
2. approuve la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec Orléans Métropole, ayant pour objet la requalification de la place Clovis,
3. autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions,
4. impute les dépenses et les recettes correspondantes au budget principal de l'exercice en cours.

10 – Finances – Budget 2021 – Décision modificative n° 1

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve les modifications budgétaires telles qu'elles figurent dans la présente délibération ;
2. autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces afférentes à cette décision modificative n°1.

➤ Au titre des recettes d'investissement :

Compte	Analytique	Objet	Modifications	Montants
1311	FIN/SPO-S20	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux – DETR 2021 pour la construction du pavillon administratif au Stade du Grand Clos	+ 50 230 €	
1311	FIN/RES/R10	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux – DETR 2021 pour l'extension des sanitaires du restaurant Hervé Bazin	+ 31 600 €	190 361 €
1311	FIN/RES/R10	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux – DSIL 2021 pour l'extension des sanitaires du restaurant Hervé Bazin	+ 51 931 €	
13		Sous-total chapitre 13	+ 133 761 €	689 260 €
Total des modifications des recettes d'investissement			133 761 €	5 739 723 €

➤ Au titre des dépenses d'investissement :

Compte	Analytique	Objet	Modifications	Montants
2313	ING/RES-R10-OP	Travaux extension au restaurant Hervé Bazin	+ 75 000 €	415 000 €
23		Sous-total chapitre 23	+ 75 000 €	
2041512		Fonds de concours travaux voirie	+ 46 000 €	216 000 €
204		Sous-total chapitre 204	+ 46 000 €	
2183	ING/ING-000	Projet téléphonie numérique	+ 20 000 €	49 880,65 €
21318	MLO/MLO-000	Modernisation des alarmes batimentaires	- 20 000 €	236 794,76 €
21		Sous-total chapitre 21	0 €	
2031	ING/SPO-s52	Maîtrise d'œuvre - Couverture des terrains de tennis à la Trésorerie avec panneaux photovoltaïques	+ 12 761 €	12 761 €
20		Sous-total chapitre 20	+ 12 761 €	63 489 €
Total des modifications des dépenses d'investissement			133 761 €	5 739 723 €

11 – Finances – Convention financière pour l'installation de médecins

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve le contrat-type à passer avec les médecins libéraux qui souhaiteraient exercer sur le territoire de la Commune de Saint-Pryvé Saint-Mesmin et pour lesquels le Maire le proposerait,
2. autorise Monsieur le Maire à signer lesdits contrats,
3. impute les dépenses et les recettes correspondantes au budget principal de l'exercice en cours.

12 – Petite enfance – Modification du règlement de fonctionnement de la micro-crèche La Farandole

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve les modifications apportées au règlement de fonctionnement de la micro-crèche telles qu'elles figurent ci-après :
 - Les périodes de fermeture sont modifiées.
 - La périodicité du contrat est adaptée pour correspondre à une année civile.
 - La nouvelle réglementation concernant les micro-crèches permet d'accueillir jusqu'à 12 enfants au lieu de 10 précédemment.
2. autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ce nouveau règlement et tout document découlant de son application.

13 – Urbanisme – Délégation de signature sur un permis de construire

En application de l'article L.422-7 du Code de l'urbanisme, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne le 3^{ème} adjoint au Maire, Damien BAUDRY, pour signer toutes décisions d'urbanisme relatives à la demande de permis de construire n° PC 04529821 P0021 déposée le 03 août 2021 par la SARL JS BATIMENTS représentée par Jacques SIVIGNON ainsi que tous documents liés à la bonne exécution de ces décisions.

14 – Finances – Subvention

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. attribue au Rotary une subvention de 300 € pour l'acquisition de rosiers ; en outre, la Ville recevra une ruche ;
2. autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives au versement de ces subventions.

M. le Maire clôt la séance à 20h05.

Pour extrait certifié conforme,
A St Pryvé St Mesmin, le 05 octobre 2021
Le Maire,
Thierry COUSIN

